

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA GIRONDE****VILLE DE MERIGNAC****ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu la Convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, 2, 3, 4, 5 et 6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, L. 411-1 et R. 417-10,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la nécessité de faciliter la mise en œuvre des services publics

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur TRIJOLET, 1er Adjoint, délégué à l'Urbanisme-Grands Projets urbains-Habitat-Patrimoine-Politique de la Ville, pour la signature des documents, délégation de fonction est donnée à Monsieur Thierry TRIJOLET, 1er Adjoint,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020,

Considérant la nécessité de réglementer les POINTS D'APPORT VOLONTAIRES pour la collecte des biodéchets,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité publique,

Considérant que pour cela, il est nécessaire de prendre les mesures adéquates,

**ARRETE****ARTICLE 1er**

Des POINTS D'APPORT VOLONTAIRES pour la collecte des biodéchets sont autorisés à être implantés sur trottoir, avec maintien du cheminement des piétons aux adresses suivantes :

ABOUT 1 RUE EDMOND
AMAT 22 AVENUE RAOUL
ARMEE FRANCAISE 3 AVENUE DE LA 1ERE
AUBER 13 RUE DANIEL FRANCOIS ESPRIT
AURIOL 18 AV DU PRESIDENT VINCENT
AZALEES 2 AVENUE DES
BALLION 38 RUE ROBERT
BARBUSSE 33 AVENUE HENRI
BEAUSEJOUR 3 IMPASSE
BELFORT 5 AVENUE DE
BELLE FRANCE 15 AVENUE DE
BERTHEAU 9 RUE
BLUM 45 AVENUE LEON
BON AIR 7 AVENUE
BORDEAUX 23 RUE DE
BOURRANVILLE 16 AVENUE DE
BOURRANVILLE 39 AVENUE DE
BOURRANVILLE 48 AVENUE DE
BOURRANVILLE 64 AVENUE DE
BREMONTIER 60 RUE
BRIAND 110 AVENUE ARISTIDE

**AMST-2024-0043 permanent**

BRIAND 162 AVENUE ARISTIDE
BRIAND 21 AVENUE ARISTIDE
BRIAND 80 AVENUE ARISTIDE
CAMPANA PLACE
CARMAUX RUE DE
CHÂTEAU D'EAU 128 AVENUE DU
CHÂTEAU D'EAU 61 AVENUE DU
CONVIVIALES 2 ALLEE DES
CONVIVIALES 8 ALLEE DES
DESCARTES 2 AVENUE RENE
DEVEZE 14 RUE DE LA
DOUMER 132 RUE PAUL
DOUMER 38 RUE PAUL
DOUMER RUE PAUL/PONCHON RUE RAOUL
EMALLERIE 2 RUE DE L'
EMALLERIE RUE DE L'
EMALLERIE RUE DE L'
EYQUEMS 53 AVENUE DES
EYQUEMS 81 AVENUE DES
EYQUEMS AVENUE DES/MAURIAN RUE
FONCASTEL 21 AVENUE DE
FONTAINE D'ARLAC 31 RUE DE LA
FORET 64 AVENUE DE LA
FORET 86 AVENUE DE LA
GARE 1 AVENUE DE LA
GAUTIER 83 RUE THEOPHILE
HOURQUET 38 RUE ROGER
JARD 63 RUE DU
JARDINS DE CAILLAVET 2 ALLEE DES
JOLIBOIS 22 RUE
JUIN 30 AVENUE DU MARECHAL
JUIN 43 AVENUE DU MARECHAL
JURA 31 RUE DU
LAURENT 31 RUE ROBERT
LIBERATION 65 AVENUE DELA
LIBERATION 89 AVENUE DE LA
LISERONS 1 RUE DES
LOGNAC 27 AVENUE DE
LOTI 6 RUE PIERRE
MAGUDAS 73 AVENUE DE
MARBOTIN 6 RUE
MARGUERITES 2 RUE DES
MARNE 131 AVENUE DE LA
MARNE 163 AVENUE DE LA
MARNE 87 AVENUE DE LA
MARTIN 19 RUE FRANCIS
MARTIN 24 RUE FRANCIS

MONDESIR PLACE
MOULIN 2 RUE DU
MUGUET 1 RUE DU
ORNANO 125 COURS D'
ORNANO 138 COURS D'
ORNANO 86 COURS D'
PARIS 59 RUE DE
PARMENTIER 1 RUE
PASCAL 5 AVENUE BLAISE
PENSEES 1 ALLEE DES
PETUNIAS RUE DES
PRADAS 37 RUE DU
PROVENCE 12 RUE DE
REJOUISSANCE 6 PLACE DE LA
RIAUD RUE/BRIAND AVENUE ARISTIDE
ROSTAND 57 AVENUE EDMOND
RUBINSTEIN 6 RUE ARTHUR
SAINT MEDARD 76 AVENUE DE
SAN MARCO/MITTERRAND AVENUE FRANCOIS
THUYAS RUE DES
VALERY 2 RUE PAUL
VICTORIA 2 AVENUE
VICTORIA 21 AVENUE
WILSON 3 AVENUE DU PRESIDENT

**ARTICLE 2**

Cet arrêté prendra effet le : 30/07/2024

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conducteurs de véhicules à l'aide d'une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles et aux textes subséquents sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4**

La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques de Bordeaux Métropole.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Services de Bordeaux Métropole
- Commissariat de Police de Mérignac
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale des Services
- Bordeaux Métropole Signalisation

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, le 30/07/2024  
Pour le Maire,  
Par Délégation,



Thierry TRIJOULET  
Premier Adjoint

Fin du document

